

Délibérations en date du conseil municipal du 24 juin 2024 - AFI

- 2024-48 : Administration générale. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2024 :
- 2024-49 : Urbanisme. Lancement de la procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement :
«Bellevue» avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- 2024-50 : Foncier. Vente de terrains - 3 rue de la Gibotière :
- 2024-51 : Finances. Cession d'actions de la SPLA Territoires Publics :

- 2024-52 : Finances. Espace Beausoleil – tarifs location de salles :
- 2024-53 : Jeunesse. Convention de séjour intercommunal entre Laillé et Pont-Péan :
- 2024-54 : Education. Crédits scolaires – subvention élève en classe ULIS - Guichen :
- 2024-55 : Education. Crédits scolaires – subvention élève en classe ULIS - Bruz :
- 2024-56 : Petite enfance. Crèche Mille Pattes – communes Chartres-de-Bretagne/Pont-Péan – avenant à la :
convention
- 2024-57 : Culture. Réseau BLOPS - convention de coopération intercommunale :
- 2024-58 : Ressources humaines. Pôle administratif – création d'un poste d'attaché territorial à temps complet :
- 2024-59 : Ressources humaines. Suppression de postes - mise à jour du tableau des effectifs :
- 2024-60 : Délégations des attributions du Conseil municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT) :